

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 12/11/2020

L'an deux mille vingt, le 12 du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Isabelle LUCAS, Elodie RIGAUD, Corine TABURET

Messieurs Pierre MELOT, Gilbert GEORGEAULT, Michel MELOT, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR, M. Aurélien LORIER, Florian LE BOUCHER

Absents excusés : Hélène GASTEL

Pouvoir : hélène GASTEL donne pouvoir à Corinne TABURET

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 8/10/2020

Validation du compte rendu à l'unanimité.

2) Compte-rendu des commissions

Un compte-rendu sera fait sur les commissions qui ont eu lieu :

- 15 octobre 2020 : commission action sociale

Il n'y aura pas de repas du CCAS en raison du Covid. La commission propose d'offrir un bon d'achat de 15 € pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

- 22 octobre 2020 : commission communication

- La pierre blanche prochaine édition fin d'année
- Projet de panneaux lumineux pour la communication
- Création de la page Facebook

- 13 octobre 2020 commission environnement

- Chartre du bassin versant de la Seiche
- Rénovation du parc lumineux
- Rénovation du cimetière – sapins au fond du cimetière.
- SMICTOM

- Compte rendu du conseil d'école du 12/11/2020 :

L'effectif est de 77 enfants. L'APE va prendre en charge des animations pour Noël qui auront lieu à l'intérieur de l'école.

Concernant le rythme scolaire, il y a eu une incompréhension dans le courrier qui a été adressé aux parents d'élèves sur le rythme de 4.5 jours. Le directeur de l'école va adresser un courrier à la mairie concernant les rythmes scolaires.

3) Panneaux lumineux

La commission communication propose de mettre un panneau lumineux pour informer les habitants.

Des détails seront présentés en réunion du conseil municipal.

4 devis ont été demandés.

- Objectif : information claire et précise sur le passage sur la commune (automobiliste).
- Communication des informations municipales, associatives, diverses, sécurité routière.
- Information rapide
- Contrainte technique : implantation technique, panneau simple ou double
- Panneaux à LED.
- Utilité du panneau : un débat a eu lieu sur l'utilité d'un panneau lumineux pour la commune.

Le conseil municipal reporte la décision ultérieurement.

•	Pour :	•	Contre :	•	Abstention :
---	---------------	---	-----------------	---	---------------------

4) Création page facebook

La commission communication propose de créer une page Facebook pour mettre tous les événements sur la commune.

Les articles seront validés par la commission communication avant parution.

Le conseil municipal valide la création de la page Facebook.

•	Pour : 11	•	Contre : 2	•	Abstention : 2
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

5) Rénovation éclairage public

Une demande de devis a été faite auprès de citéos

Différentes propositions pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Il est proposé 2 types de configuration possible, ensemble compris entre 4 et 5 mètres et 6 mètres et plus.

L'ensemble des lanternes proposées seront calibrées en fonction des futures implantations de façon à optimiser les puissances.

Les prix indiqués dans la présentation matérielle comprennent la fourniture et pose.

Les élus ont rencontré M. POTTIER du SDE35 concernant le service d'éclairage public.

Des demandes de subventions peuvent être demandées. (Un investissement rendu possible par le programme Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV), le sde35, etc...)

Le conseil municipal ne donne pas suite.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

6) OBJET : Transfert de la compétence Eclairage (travaux et maintenance) au SDE35

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle éclairage.

Le SDE35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public, notamment par l'intermédiaire d'un outil dématérialisé de gestion des installations.

Le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique et accompagne les collectivités qui lui ont délégué la compétence à mener une politique volontariste d'abaissement de l'éclairage afin de réduire les consommations et les pollutions lumineuses.

Le Comité syndical du SDE35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- le transfert de compétence éclairage concerne les travaux et la maintenance ;
- la maintenance de l'éclairage public est financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini chaque année par le Comité syndical.

Le SDE 35 participe au financement des travaux d'investissement et des petits travaux de fonctionnement selon les critères établis par le guide des aides adopté chaque année par le comité syndical du SDE 35.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35 et l'arrêté modificatif du 15 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° COM_2013-06-12/10 du Comité syndical du SDE35 du 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de:

- de transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Madame/Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE35 ;
- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

La cotisation pour adhérer au SDE est de 20 euros par point lumineux, soit environ 1500 €. Un diagnostic sera établi au printemps prochain pour entreprendre une démarche de rénovation du parc ensuite.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

7) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Pascal ODY Notaire à la Guerche de Bretagne, relative à la vente de la propriété située au 18 rue de la métrie 35680 MOULINS, parcelles cadastrées C 1000, C1099, C719, C999. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

8) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Nadège KRETZ-FAUCHEUX, Notaire à Louvigné de bais, relative à la vente de la propriété située au 1 lotissement des noisetiers 35680 MOULINS, parcelles cadastrées C1138. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

9) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Nadège KRETZ-FAUCHEUX Notaire à Louvigné de bais, relative à la vente de la propriété située au 12 lot des noisetiers 35680 MOULINS, parcelles cadastrées C 1134. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

10) Food truck :

On a reçu une demande d'emplacement avec l'électricité si possible sur Moulins pour un commerce ambulancier (Food truck) ou il sera servi des burgers et bruschettas (fait maison). Pour démarrer, dès le premier trimestre 2021.

Le conseil municipal répond favorablement à la demande du commerce. Une réflexion sur l'emplacement est en cours

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

11) DM N°1 : Amortissement et travaux de régie

Il manque des crédits au compte 2135/21 pour 1020€ et 2135/40 pour 1218.17€ pour passer l'écriture des travaux de régie, ainsi que sur le compte 6811 pour les amortissements de fonctionnement

Le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

12) Indemnité gardiennage église et de la gestion de la salle communale- Mme BIGOT

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Mme Brigitte BIGOT continue d'assurer le gardiennage de l'Eglise et la gestion de la salle communale, en 2019 Mme BIGOT à perçu :

L'indemnité de gardiennage de l'église est d'un montant de: 470 €

L'indemnité de la gestion de la salle est d'un montant de 260 €

Le conseil municipal propose la somme de 500 € pour le gardiennage de l'église. Pas de modification pour la gestion de la salle.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les indemnités.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

13) Avis enquête publique CSR Loic raison à Domagné projet d'exploitation d'une station d'épuration

La procédure d'enquête publique relative au dossier visé en objet et détaillé ci-dessous, s'est achevée le 10 novembre 2020.

L'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille et Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune>

Comme précisé dans le courrier du 2 septembre qui a été adressé à cette occasion, le conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet de la CSR (Loïc Raison) en vue de régulariser les activités et d'exploiter une station d'épuration avec épandage des boues sur un site existant sur le territoire de la commune de DOMAGNÉ.

Le conseil municipal prend acte de l'avis d'enquête publique et n'émet pas d'avis sur cette enquête.

•	Pour : 14	•	Contre :	•	Abstention : 1
---	------------------	---	-----------------	---	-----------------------

14) Câblage informatique école

Un devis a été demandé auprès de la société SARL Pierre MOREL BATIMENT pour le câblage informatique de l'ancien bâtiment de l'école.

Le montant HT s'élève à 5 126 €

Le montant de la subvention DETR est de 35 % : 1793 €.

Travaux supplémentaires à effectuer à l'école : suite à un passage d'un gendarme, il manque des signaux (voyant lumineux) intrusion et alertes chimiques à l'école.

Le conseil municipal valide le devis de la SARL PIERRE MOREL BATIMENT pour le câblage informatique.

•	Pour : 13	•	Contre :	•	Abstention : 2
---	------------------	---	-----------------	---	-----------------------

15) Demande de subvention DETR

DETR : Câblage informatique de l'école

La dotation d'équipement des territoires ruraux est une dotation financière d'État, que le Préfet accorde, et qui permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de bénéficier de subventions afin de financer leurs projets d'investissement.

Pour en bénéficier, ils doivent répondre aux critères d'éligibilité, à la fois démographiques et de richesse fiscale, fixés par l'article L2334-33 du CGCT.

Les travaux de câblage informatique de l'école sont éligibles à la DETR à hauteur de 35% du montant des dépenses HT.
Le plancher des dépenses est de 5 000€

Le devis de la société Morel :

- Travaux de câblage informatique pour un montant de... 5126,55. € HT et 6151.86€ TTC

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de la DETR.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

16) Abattage des arbres du cimetière

Un devis a été demandé pour abattre les arbres au fond du cimetière derrière l'emplacement des cavurnes.

Le devis proposé par la société ELAN CREATEUR s'élève à 1535.33€ TTC.

Dans l'aménagement du cimetière, il a été créé des cavurnes dans le fond du cimetière. Cette partie du cimetière est difficile à entretenir actuellement à cause de sapins.

La commission environnement va se réunir pour étudier le projet

Le conseil municipal reporte la délibération.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

17) Cages de piégeage pour ragondin

Les piégeurs de ragondins de la commune demande l'achat de 8 cages -pièges HENON.

Le montant unitaire d'une cage est de 56€

Après délibération, la question est reportée au prochain conseil.

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

18) Bon d'achat pour les 75 ans

La commission action sociale propose d'offrir un bon d'achat à l'épicerie chez Agnès ou au restaurant le quincampoix pour les personnes âgées de + 75 ans.

Le conseil municipal valide le bon d'achat de 15 € à valoir au restaurant le quincampoix.

•	Pour : 8	•	Contre : 7	•	Abstention :
---	-----------------	---	-------------------	---	---------------------

19) Achat de tables à l'école

Le directeur de l'école a exprimé un besoin de 15 tables et casiers. Le montant du devis HT est de 1687.65 €
Cette dépense sera une dépense d'investissement.

L'achat de table individuel se ferait chez ADEQUA

Le conseil municipal valide l'achat des tables et casiers

•	Pour : 15	•	Contre :	•	Abstention :
---	------------------	---	-----------------	---	---------------------

20) Révision du PLU

L'analyse des offres est terminée. Une audition des deux premiers cabinets retenus est proposée le lundi 30 novembre ou le mardi 1^{er} décembre

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour notre PLU. 2 entreprises ont été retenues : ATELIERS DIS et NOETEC URBA. Ces 2 entreprises viendront présenter leur projet soit le lundi 30.11 ou mardi 1.12.2020.

21) Questions diverses

- Amende de police : servent à financer des investissements de sécurité routière. pas de demande en cours pour cette année.
- Courrier rythmes scolaires : une réponse sera donnée au courrier émis par les parents d'élèves.
- Groupe de travail des agriculteurs vitré communauté : Michel MELOT et Anne Marie MORLIER.

Le Maire
Pierre MELOT



La secrétaire de séance,
Anne-Marie MORLIER

